



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R32-2025-510

PUBLIÉ LE 6 OCTOBRE 2025

Sommaire

Chambre de Commerce et d'Industrie Hauts-de-France /
R32-2025-10-30-00001 - DS MD Cession Vanloot (1 page)

Page 3



DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment son article 2.2.8,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 27 juin 2024 portant sur la délégation de compétences au Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 22 septembre 2025 approuvant la cession de parcelles situées sur la ZAC Maurice Schumann de Comines à la société VANLOOT,

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Marc DUCHATEAU**, Directeur des Parcs d'Activités de la CCI Grand Lille, ou en cas d'indisponibilité de ce dernier, à **Monsieur Jaouen ZOUAGHI**, Responsable Commercial des Parcs d'Activités de la CCI Grand Lille, à l'effet de signer l'avant-contrat et l'acte notarié relatifs à la cession au profit de la société VANLOOT, ou de toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle, des parcelles cadastrées AR 245, AR 247, AR 249, AR 250, AR 252p, AR 253 et AR 254p situées à Comines sur la ZAC Maurice Schumann, pour un montant d'un million neuf cent trente-huit mille cinquante euros hors taxes et hors droits (1 939 350 € HT/HD), soit un prix au mètre carré de cinquante euros hors taxes et hors droits (50 € HT/HD/m²).

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 30 septembre 2025,

Philippe HOURDAIN
Président